

Aiglemont Flash Infos

Bulletin d'Informations – N° 76 – Octobre 2021

Edito du Maire

L'été 2021 s'achève et, je l'espère avec lui, la crise sanitaire qui depuis près de 20 mois a mis en sommeil les activités associatives et bon nombre de manifestations dans notre commune. Avec une météorologie bien capricieuse les mois d'été ont été difficiles pour les personnes qui n'ont pu profiter d'autres horizons.

Quoi qu'il en soit l'activité municipale elle, ne s'est pas arrêtée avec des chantiers certes moins visibles que l'année passée mais pourtant bien nécessaire. Ainsi grâce à l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de ses archivistes, un travail important de tri, de classement et d'élimination des documents conformément à la loi a été réalisé dans les locaux de la mairie. Il a permis outre de libérer des espaces mais aussi de faire des découvertes intéressantes comme le cahier de vaccination datant des années 1800 identifiant les habitants vaccinés contre la variole. En pleine pandémie COVID19, l'histoire se répète parfois ! Autre trouvaille encore comme les échanges de correspondances entre les autorités militaires et les familles après le second conflit mondial afin de retrouver les victimes.

Ces documents sont à présent identifiés, codifiés et classés afin de pouvoir un jour servir aux chercheurs et historiens un pan de l'histoire communale.

Mais ce travail interne dans les locaux ne doit pas faire oublier l'entretien général des espaces publics. Nos agents ont là aussi dû redoubler d'efforts avec une végétation luxuriante compte tenu des précipitations. Profitons de ce message pour rappeler que les déjections canines dans les espaces verts donnent un attrait peu ragoutant quand la débroussailleuse communale entre en œuvre. Il est rappelé que la commune a disposé des distributeurs de sacs et que l'on peut s'en procurer en mairie pour ramasser les restes laissés par son animal de compagnie. Soyons collectivement attentifs pour faire cesser ces nuisances.

Les jours de juillet et août ont été le théâtre de troubles du voisinage avec des bruits de jardinage et travaux produits en dehors des horaires légaux sans compter le brûlage effectué par des indécents sans respect des voisins. Le Maire est intervenu à plusieurs reprises pour les faire cesser et donner un avertissement aux fautifs.

Notre village poursuit son développement tant au niveau commercial, économique que social, ainsi que vous pouvez le constater dans ce 76^e numéro de Flash Infos dont je vous souhaite bonne lecture.

Votre Maire

Philippe DECOBERT

Village fleuri

Notre commune a eu le plaisir d'accueillir le mardi 24 août le jury départemental du concours des villes et villages fleuris. Dans l'attente des résultats pour le palmarès 2021, la délégation a tenu à féliciter les acteurs, qu'ils soient bénévoles, élus ou employés municipaux pour la qualité du travail fourni et du résultat que le jury a observé avec beaucoup d'attention. Encore un peu de patience et nous saurons si Aiglemont conserve son label.

Un effort pour le cadre de vie

La communauté d'agglomération Ardenne Métropole a choisi de remplacer les sacs de tri par des containers au couvercle jaune ainsi que les bacs gris, pourtant encore en bon état, par d'autres au couvercle vert destinés à recueillir les ordures ménagères. Pourquoi de tels changements ? Le but est de limiter les coûts liés à l'enfouissement des déchets à Eteignières, ces nouveaux bacs sont équipés de « puces » qui permettront d'identifier les propriétaires mais aussi de comptabiliser le nombre de fois où ces contenants seront présentés au camion de collecte. Ardenne Métropole souhaite mettre en place la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la rendre incitative en fonction du tonnage collecté. La TEOM devient donc la TEOMI à compter de 2023. La facture que l'on reçoit avec l'avis des taxes foncières pourra ainsi être affinée et impactée en fonction du nombre de levées desdits bacs.

D'autre part avec la distribution de bacs à couvercle jaune, la distribution de sacs de tri s'éteint. Nous n'en avons d'ailleurs plus en stock en mairie. Les foyers non équipés en bacs sont invités à contacter le service déchets de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole au plus vite.

Rappelons enfin que le règlement de collecte précise que les bacs doivent être présentés sur les trottoirs le matin juste avant le passage du camion et rentrés aussitôt ou au plus tard le soir de la journée de ramassage. Le reste du temps, les bacs doivent être rentrés et stockés dans les propriétés et non laissés sur la voirie.

Certains habitants négligents risquent à court terme de faire l'objet d'un avertissement avant la verbalisation en cas de non-respect de ce règlement.

Des travaux en cours

Depuis plusieurs semaines, l'entreprise Poncin effectue pour le compte de la communauté d'agglomération d'importants travaux dans le lotissement Les Bruyères. La conduite d'eau datant des années 70 a présenté de nombreuses cassures et des réparations multiples depuis un demi-siècle. De plus le diamètre était insuffisant pour assurer correctement la défense incendie du quartier, les deux bouches ont été remplacées par une nouvelle satisfaisant aux obligations. La pose de cette nouvelle conduite a également permis de refaire tous les branchements individuels des 26 pavillons et de placer les compteurs en limite de propriété comme le prévoit la réglementation.

Des travaux à venir

A la demande d'ENEDIS, le câble haute tension souterrain qui dessert la rue Jean Moulin va être changé durant le mois de novembre. En effet, celui-ci date des années 1960 et ne présente plus les caractéristiques d'isolement recommandé par les normes. L'entreprise prestataire va

donc ouvrir le bord de route du numéro 2 jusqu'au transformateur situé au milieu de la rue afin de poser deux câbles neufs. Le raccordement se fera vers la fin du mois par ENEDIS. Pour la sécurité des agents et celle des riverains la circulation sera déviée à l'exception des transports publics et le stationnement interdit sur la portion concernée sachant que les riverains pourront rejoindre leur domicile chaque soir.

Ne touchez pas à nos enseignants (suite)

La suppression d'un poste d'enseignant à l'école d'Aiglemont a soulevé un tollé dans le village. Parents et élus ont été vent debout, mais l'administration, se basant sur les chiffres des enfants réellement inscrits, n'a pas entendu notre demande. C'est donc avec cinq classes (1 en maternelle et 4 au primaire) que les 116 enfants ont fait leur rentrée. Avec le départ de M Bonnaire et de Mme Rigane, l'école accueille depuis la rentrée Mme Boucher comme enseignante pour la classe de CM1 – CM2.

Le périscolaire en ordre de marche

Après les deux sessions du centre de loisirs d'été, le service périscolaire a repris du service avec près de 60 enfants qui fréquentent le restaurant scolaire le midi. Pour la préparation des repas Carole Benyessaad a été recrutée afin de palier à l'absence d'Annie Kumps.

La commission municipale enfance jeunesse avait souhaité lancer une enquête auprès des parents pour étudier la possibilité d'une ouverture de la structure le mercredi. Seules 7 réponses positives sur une centaine de questionnaires ont montré un intérêt pour cette proposition qui ne verra au final pas le jour puisque les parents ont semblé-t-il des solutions alternatives pour ce jour où l'école ne fonctionne pas.

La commune partenaire des festivals ardennais

Discrètement mais efficacement, la commune d'Aiglemont est partenaire des deux derniers événements culturels se déroulant ces derniers mois. Tout d'abord avec Face B, qui a remplacé cette année le Cabaret Vert. Les deux chapiteaux, les vitabris et des moyens techniques ont permis de réaliser une édition appréciée par les spectateurs et amateurs dans le cadre de La Macérienne à Charleville-Mézières. Il en a été de même avec le festival mondial des théâtres de marionnettes pour lequel la commune a comme depuis plusieurs années mis à disposition un minibus pour le transport des marionnettistes et des vitabris en cas d'intempéries.

En 2022, on vote !

L'année 2022 sera une année de double élections avec les présidentielles (10 et 24 avril) et les législatives (12 et 19 juin). Pour participer à ces scrutins, il faut bien sûr être inscrit sur les listes électorales. Il est donc demandé aux personnes qui ne le seraient pas encore, de prendre contact avec la mairie en fournissant une copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour procéder à cette inscription qui peut aussi maintenant se faire sur Internet. Pour exercer son droit, il convient donc de s'inscrire au plus vite et pas la veille des scrutins !

Permanence des élus

Depuis plusieurs mois et avec la large ouverture au public de la mairie, les élus ne reçoivent plus de visiteurs le mardi soir. Ils ont donc décidé de supprimer ce temps mais de maintenir celui du samedi matin de 10 h 30 à 11 h 30. Notons que le Maire reçoit également sur rendez-vous dans la semaine après une demande faite au secrétariat de mairie.

Du changement sur la zone artisanale de la Hayette

L'entreprise ChaSAC-PERRIN change de propriétaire. En effet, installée sur la zone d'activité dans la rue Marcel Dorigny, l'entreprise de plomberie chauffage créée par Jean Perrin en 1973 et reprise par les deux fils Francois et Etienne vient de changer de main et reprise par Romain Posteaux. Cette succession s'accompagne d'un léger changement de nom puisque la société s'appelle maintenant Chauff'éo Perrin en hommage au fondateur.

Du nouveau au marché

La rue Corvisart accueille, chaque vendredi en fin d'après-midi, un primeur qui propose ses fruits et légumes. Il devrait être rejoint par un producteur de viande qui proposera les produits issus de son élevage. La brasserie L'Elmontaise située à proximité est également ouverte au public le vendredi de 17 h 30 à 19 H 00 où l'on peut acheter une bière blonde artisanale brassée localement.

Pour contacter la mairie

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 13 h à 17 h

Tél. 03 24 33 36 80 Courriel : mairie@aiglemont.fr Internet : www.aiglemont.fr

Les permanences des élus se déroulent le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.

Directeur de la publication : Philippe DECOBERT, Maire d'Aiglemont.

